



# APPEL A PROJETS

## 2022

### INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES, partie Maine-et-Loire du bassin de l'Authion

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau  
« CTEAU » du bassin de l'Authion

15 octobre – 15 novembre 2021

Avec les financements de :



**Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents**

1 Boulevard du Rempart, 49250 Beaufort-en-Anjou

02.41.79.73.81 | [syndicat.mixte@loireauthion.fr](mailto:syndicat.mixte@loireauthion.fr) | [www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)



## 2. CHAMP DE L'APPEL A PROJET

---

### 2.1. Objectif de l'appel à projets

La communication et le porter à connaissance sont des **enjeux centraux pour le SMBAA**, en particulier pour valoriser ses **actions sur les milieux aquatiques**. L'évaluation des anciens contrats réalisée en 2019 a notamment mis en avant que la communication était un champ peu investi et manquait d'une stratégie générale sur le territoire, bien que des initiatives intéressantes aient été mises en place (visites de sites dans le cadre d'évènement agri-culturels, présentation de réalisation aux élus locaux...).

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau contrat (CT Eau), il a été fait le choix de développer notamment la stratégie communicative du SMBAA afin de favoriser **le développement et la diffusion de la conscience et de la solidarité de bassin**.

Les actions de communication doivent s'appuyer sur des supports variés afin de **toucher différents publics** : le but est **d'informer les populations locales** mais également les élus, et l'ensemble des acteurs, sur les enjeux du territoire et la mise en œuvre du programme d'actions et de ses résultats.

Cet appel à projet vise à mettre en œuvre des actions de sensibilisation à destination de différents publics pour l'année 2022.

### 2.2. Bénéficiaires

Cet appel à projet s'adresse aux acteurs publics et associatifs de l'eau du territoire du bassin de l'Authion (CEN Pays de la Loire, PNR Loire Anjou Touraine, fédération de pêche 49, CPIE, Maison de la Loire, LPO...) souhaitant porter des actions spécifiques sur la reconquête de la ressource en eau, l'animation et la sensibilisation auprès des usagers et des scolaires. Les grands enjeux identifiés au SAGE seront les supports thématiques de ces actions : gestion quantitative, restauration et préservation des milieux aquatiques, reconquête de la qualité de l'eau.

### 2.3. Actions éligibles

**Trois types d'actions** peuvent s'inscrire dans le cadre de cet Appel à Projet :

- Animation, sensibilisation et éducation à la :
  - Préservation / restauration des milieux aquatiques et des zones humides
  - Préservation / gestion de la ressource en eau (quantité et/ou qualité)
- Sorties pédagogiques sur la préservation, la restauration des milieux aquatiques et des zones humides
- Exposition sur les milieux aquatiques et les zones humides, sur le grand et le petit cycle de l'eau (notion de gestion quantitative et qualitative de la ressource)

Les publics cibles pourront être larges : public scolaire, centres de loisirs, étudiants, usagers de l'eau, élus, professionnels (hors agricoles)...

### 2.4. Actions inéligibles

- Actions ciblées sur une activité ou thématique spécifique (pêche, espèce exotiques envahissantes ...)
- Actions de communication commerciales

## 3. LES PROCEDURES

---

### 3.1. Modalités de financement

Le SMBAA est le Maitre d'ouvrage de l'action, le porteur de projet intervient en prestation.

Au niveau du financement il est prévu la décomposition suivante :

| Action en Maine-et-Loire       |             |
|--------------------------------|-------------|
| Structure                      | Financement |
| Agence de l'Eau Loire-Bretagne | 50% du TTC  |
| Région Pays de Loire           | 30% du TTC  |
| SMBAA                          | 20% du TTC  |

| Année | Montant maximum de l'action |
|-------|-----------------------------|
| 2022  | 4 000 € HT                  |

Avant réalisation de l'action, le porteur de projet transmet un **devis** au SMBAA indiquant le montant total de l'action.

Les actions pourront être engagées à l'année N et réalisées en N+1 (fonctionnement par année scolaire).

### 3.2. Calendrier et déroulement de l'appel à projet

Le présent appel à projet est ouvert du **15 octobre au 15 novembre 2021**.

Chaque structure fait **une ou plusieurs propositions d'actions** accompagnées d'un **devis détaillé** correspondant à l'action et pouvant s'inscrire dans le Contrat Territorial pour l'année 2020 avant le **15 novembre 2021** en utilisant la fiche modèle fournie à la fin du présent règlement.

Le SMBAA s'appuie sur un comité de sélection pour examiner les propositions d'actions afin d'étudier l'opportunité de les inscrire au Contrat Territorial et de définir un programme d'animations et de sensibilisation aux milieux aquatiques complet et coordonné pour l'année 2022.

Le SMBAA sollicite les financeurs et après leur accord, avertit les prestataires que les actions peuvent être engagées.

Le **prestataire** s'occupe de la **communication autour de ses actions** afin de toucher le plus grand nombre d'utilisateurs possible. Le SMBAA relaiera l'information sur son site internet.

### 3.3. Dossier de candidature

Pour chaque projet, un dossier de candidature, accompagné d'un devis détaillé des actions envisagées, est à renseigner.

Le **dossier de candidature** devra être rédigé à partir du cadre fourni par le SMBAA (cf. fiche modèle fournie à la fin du présent règlement).

Il doit indiquer :

- L'intitulé de l'action ;

- Le(s) objectif(s) de l'action, en lien avec les objectifs du Contrat Territorial ;
- Le public visé (scolaire, centre de loisir, tout public...)
- La localisation de l'action ;
- La durée prévisionnelle de l'action ;
- Programme prévisionnel de l'action ;
- Les partenaires de l'action, le cas échéant ;
- Le détail des coûts de l'action ;
- Le plan de financement prévisionnel ;
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation.

**Pièces à joindre au dossier de candidature :**

- Devis détaillé ;
- IBAN ou relevé d'identité bancaire (format européen).

**3.4. Livrables attendus**

La structure réalisatrice de l'animation réalise les supports de communication, le compte rendu et/ou le bilan technique de l'animation ainsi que le reportage photo de l'animation le cas échéant, qu'elle transmet au SMBAA.

Le prestataire transmet également la feuille d'émargement des participants à l'animation.

**3.5. Sélection des projets**

**3.5.1. Critères d'éligibilité**

Pour être éligible, le projet doit satisfaire les points suivants :

- Entrer dans le champ de l'appel à projet défini dans le paragraphe 2 ;
- Respecter les délais annoncés au paragraphe 3.2. Concernant la fourniture du dossier de candidature accompagné du devis.

**3.5.2. Critères de sélection et notation**

Dans la limite de l'enveloppe financière allouée, la sélection des projets sera faite en fonction des critères suivants, avec une note attribuée pour chacun :

| Action   |      |
|--|------|
| Critère  | Note |
| Adéquation avec les objectifs prioritaires du CTEau et du SAGE Authion | 3    |
| Pertinence de l'action   | 2    |
| Innovation   | 1    |
| Nombre de participants visés   | 1    |
| Coût de l'action   | 3    |
| TOTAL  | 10   |

# Action d'interventions pédagogiques organisées dans le cadre du Contrat Territorial Eau Authion pour l'année 2022

(1 fiche à renseigner par action)



**Intitulé de l'action :**

**Objectif de l'action et lien avec les objectifs du Contrat Territorial :**

---

**Description de l'action :**

---

**Localisation de l'action :**

---

**Calendrier prévisionnelle de l'action :**

---

**Public ciblé :**

---

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

---

---

**Maitre d'œuvre :**

Contact / Référent :

Adresse :

N° tél. :

e-mail :

---

| Détail des coûts estimatifs de l'action |    |     |
|---|----|-----|
|   | HT | TTC |
|   | €  | €   |
|   | €  | €   |
|   | €  | €   |
| TOTAL                                   | €  | €   |

| Plan de financement prévisionnel |      |             |
|----------------------------------|------|-------------|
| Financeurs                       | Taux | Montant TTC |
| AELB                             | 50 % | €           |
| Région Pays de Loire             | 30 % | €           |
| SMBAA                            | 20 % | €           |
| TOTAL                            | 100% | €           |

La présente fiche est téléchargeable [ICI](#) et est à renvoyer avant le 15 novembre 2022

Pour toute question relative à l'appel à projet, ne pas hésiter à nous joindre :

Emma COZLER (SMBAA) [emma.cozler@sage-authion.fr](mailto:emma.cozler@sage-authion.fr) / Tél : 02 53 57 13 53 ou 07 61 68 02 49